



COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

**DE LA REUNION-DEBAT TENUE DURANT LA 123^{ème} ASSEMBLEE A GENEVE
(OCTOBRE 2010)**

sur le thème

**"Le rôle des parlements pour assurer le développement durable par
la gestion des ressources naturelles, de la production agricole
et de l'évolution démographique"**

qui sera examiné par la deuxième Commission permanente
(Développement durable, financement et commerce)

à la 124^{ème} Assemblée à Panama en avril 2011

**Le rôle des parlements pour assurer le développement durable par
la gestion des ressources naturelles, de la production agricole
et de l'évolution démographique**

Point 3b) de l'ordre du jour

*Réunion-débat sur le thème à l'examen de la deuxième Commission permanente du
développement durable, du financement et du commerce lors de la
124^{ème} Assemblée (avril 2011)*

Séance du mardi 5 octobre
(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.05, sous la conduite du Président de la deuxième Commission permanente, M. P. Martin-Lalande (France).

Le MODERATEUR explique que la réunion se déroulera sous forme de débat en vue d'établir le rapport définitif qui sera examiné par la deuxième Commission permanente de l'UIP à la 124^{ème} Assemblée, à Panama, en avril 2011.

M. A. CHERRAR (Algérie), *co-rapporteur*, dit que le thème d'étude recouvre différents éléments. Il y a des liens évidents avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le facteur humain revêt une importance de premier ordre. Entre autres questions importantes, il convient de trouver le moyen de nourrir une population qui, selon les estimations, atteindra 9 milliards de personnes en 2050 et de laisser néanmoins une planète viable aux générations futures. Il y a un lien direct entre la production de denrées alimentaires et la pauvreté. Aussi faut-il quantifier les besoins alimentaires et agricoles, répartir plus équitablement le fruit de l'agriculture et revoir les modes de consommation et les techniques de production agricole. Par ailleurs, les secteurs agricole et industriel contribuent au réchauffement climatique, ce qui impose de prendre des mesures pour préserver la qualité de l'air. Il faut aussi s'occuper de la gestion des sols et de l'eau. La qualité de l'eau est inversement proportionnelle au degré d'activité humaine. De même, la déforestation résultant de la nécessité d'augmenter les surfaces agricoles se traduit par une désertification, que d'aucuns estiment à 60 000 km² sur les dix dernières années. En outre, le recours croissant aux biocarburants se ressent sur les cultures vivrières, les surfaces cultivables et la qualité de l'air. Passant aux questions démographiques, le co-rapporteur indique que le taux de natalité décroît dans les pays en développement. Il demeure cependant élevé en Afrique et, d'après les estimations, en 2050, l'Afrique devrait abriter 2 milliards de personnes – soit près d'un quart de la population mondiale. L'urbanisation progresse au détriment des terres agricoles. Il y a davantage de gens à nourrir dans les grandes villes et moins de gens travaillant aux champs, ce qui pose un problème particulier dans les pays en développement, où l'agriculture n'est pas mécanisée et continue à se pratiquer selon des méthodes traditionnelles. Par ailleurs, les migrations, qu'elles soient volontaires ou forcées, ont des répercussions sur les niveaux d'urbanisation. Notant que différents facteurs jouent sur le développement durable, le co-rapporteur demande s'il faut continuer à utiliser le PIB et l'indice de développement humain pour mesurer les performances de l'économie et suggère que l'UIP organise une réunion pour se pencher sur les nouvelles techniques agricoles.

M. K. PUTTERS (Pays-Bas), *co-rapporteur suppléant*, est honoré de remplacer Mme K. Ferrier, malheureusement retenue aux Pays Bas par le contexte politique. A propos de certains des grands phénomènes mondiaux évoqués dans le rapport, il dit qu'il sera effectivement difficile de nourrir une population qui devrait atteindre les 9 milliards de personnes à l'horizon 2050 et relève que d'après l'ONU, la faim a déjà très fortement augmenté en 2009. Les crises financière et énergétique contribuent aussi à la crise alimentaire et ont fait reculer les exportations de produits agricoles. Par ailleurs, l'épuisement des ressources naturelles et l'utilisation croissante des engrais chimiques nuisent à la qualité de l'eau, en particulier dans les régions pauvres. Parmi les problèmes propres à l'Afrique mis en évidence dans le rapport, on peut citer les forts taux de natalité et de chômage, les problèmes alimentaires et fonciers et les liens directs entre démographie, production alimentaire et pauvreté. Le rapport invite les parlementaires à sensibiliser l'opinion nationale et internationale à ces problèmes et à mobiliser des financements et à engager des politiques de protection de l'environnement et d'exportation. Il importe que les parlementaires ne ferment pas les yeux sur ces problèmes, en particulier en périodes de crises et de restrictions budgétaires.

M. U. HOFFMANN, *Chargé des affaires économiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)*, *intervenant*, axera son propos sur une transformation profonde de l'agriculture destinée à assurer la sécurité alimentaire, compte tenu des problèmes engendrés par le réchauffement climatique. Il est important à plusieurs égards de parler d'agriculture lorsque l'on évoque le réchauffement climatique, notamment parce que pour un grand nombre de pays en développement, l'agriculture constitue le premier secteur de l'économie, elle compte pour 20 à 60 pour cent du PIB et emploie quelque 40 pour cent de la population mondiale. Les changements climatiques, la faim et la pauvreté, les inégalités économiques et sociales et les inégalités entre hommes et femmes, les problèmes de santé et de nutrition et la sauvegarde de l'environnement étant interdépendants, l'agriculture pourrait contribuer à remédier aux changements climatiques, à condition d'avoir une vision plus globale des enjeux que sont sécurité alimentaire, atténuation et agriculture et adaptation aux changements climatiques. L'agriculture et la sylviculture pourraient permettre de réduire de 40 pour cent les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, soit davantage encore que le secteur de l'énergie. Cependant, l'agriculture produit énormément de gaz à effet de serre. Elle représente en effet entre 13 et 15 pour cent des émissions mondiales et, si l'on ne fait rien, ces émissions pourraient augmenter de 40 à 60 pour cent d'ici 2030, c'est pourquoi il faut agir. Il faut passer rapidement et dans une large mesure de systèmes de production industrielle qui reposent traditionnellement sur les monocultures et dépendent en grande partie d'intrants étrangers, à des systèmes mettant fortement l'accent sur la productivité des petits exploitants. Toutefois, l'échelle même des nouvelles méthodes de production à adopter et les difficultés qu'il y a à mesurer, documenter et vérifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre représentent des défis considérables. Pour faciliter la transformation, les changements de politique doivent se faire à l'échelon national, ce qui suppose de modifier, voire d'abolir les politiques fiscales et d'établissement des prix qui vont à l'encontre de systèmes de production durables; de favoriser la stabilité dans la gestion des sols et des systèmes de baux; d'accroître considérablement la proportion et l'efficacité des dépenses publiques consacrées à l'agriculture; de réduire les pertes avant et après récolte; et de réduire le plus possible les émissions de CO₂. Il importe également de réguler le secteur financier pour faciliter le déblocage de fonds pour financer la réduction des émissions à l'échelon local, d'aider les producteurs locaux à gagner en performance et de renforcer les capacités des collectivités locales. Si l'on veut améliorer les performances du secteur et les conditions de vie des petits exploitants, il faut envisager d'intégrer des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les politiques de développement durable, de prendre des mesures d'atténuation adaptées à la situation nationale ou de lancer des programmes nationaux d'adaptation.

A propos de l'action internationale, M. Hoffmann dit que l'une des grandes difficultés est de remédier à un certain nombre de distorsions fondamentales des marchés et de modifier des structures de marché qui contribuent à dissuader les pays en développement d'adopter des pratiques agricoles durables. Sur ce point, il appelle l'attention sur les importantes subventions agricoles versées dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) pour la production et l'exportation, la mainmise sur les marchés d'un très petit nombre de producteurs d'intrants agricoles et l'avantage de taille dont bénéficient les transformateurs et sociétés de commercialisation des produits agricoles. Autre fait important : il faut pallier le recul de l'aide internationale à l'agriculture. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour intégrer des modifications de l'utilisation des sols et les possibilités de compensation des émissions de CO₂ prévues par le Protocole de Kyoto. En outre, il faut étendre le Mécanisme de développement propre pour optimiser la séquestration dans les sols et hors sol du CO₂ émanant de l'agriculture. Enfin, le représentant de la CNUCED appelle l'attention sur l'importance croissante des normes et des labels pour promouvoir des produits agricoles à moindre effet de serre, en particulier dans le secteur alimentaire.

Débat

Mme M. KUMAR (Inde) dit que les parlements et les parlementaires doivent se faire les agents du changement pour le développement durable, en particulier dans la mesure où l'on s'attend à ce que la population mondiale atteigne peu ou prou les 9 milliards de personnes, ce qui veut dire que les ressources atteindront leurs limites. La Constitution indienne fait de la protection et de l'amélioration de l'environnement naturel un devoir fondamental de tout citoyen indien. Dans les années 1970 et 1980, l'Inde a adopté des lois sur la réduction de la pollution de l'eau et de l'air, et créé un tribunal vert et une agence de protection de l'environnement dans le cadre d'une stratégie globale. Actuellement, elle met en œuvre une politique environnementale. A ce sujet, Mme Kumar fait remarquer qu'une mission "solaire" est en cours, avec pour objectif de produire 20 000 mégawatts d'énergie solaire d'ici 2022. Par ailleurs, une mission "verte" visant à accélérer le reboisement et à protéger l'écosystème humain est en cours. L'Inde encourage aussi la construction de "bâtiments verts" fonctionnant à l'énergie solaire. En Inde, les émissions de gaz à effet de serre sont de l'ordre de 1,2 tonne par habitant, ce à quoi les autorités entendent remédier en déployant de nouvelles technologies de manière à réduire les émissions dues à l'utilisation du charbon. Bien que l'Inde n'occupe que 2 pour cent de la surface terrestre, elle compte pour 17 pour cent de la population mondiale. C'est pourquoi elle cherche à s'émanciper d'une agriculture intensive au profit d'une agriculture régénérative, avec une production agricole qui est passée de 51 millions de tonnes en 1950-1951, à 233 millions de tonnes en 2008-2009. Le Parlement assure la conduite de la campagne de développement durable de l'Inde. Il a ainsi adopté une législation progressiste pour une répartition équitable des propriétés foncières et trois forums parlementaires examinent les questions touchant à la population, à la santé publique, à la conservation et à la gestion de l'eau, au réchauffement planétaire et aux changements climatiques. Il serait très utile de pouvoir comparer les expériences et mettre en commun les bonnes pratiques. La déléguée demande comment répartir équitablement les avantages du développement quand les pays s'efforcent individuellement de parvenir à un développement durable. Enfin, elle serait favorable à ce que l'UIP organise une réunion spéciale sur l'agriculture.

M. M. SHEHAB EDDIN (Egypte) dit que l'explosion de la population mondiale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale exerce une pression excessive sur les ressources et remet en cause la survie des générations futures. Il faut impérativement respecter les ressources de la planète. Certains des modes de développement appliqués au cours des dernières décennies

ont des conséquences problématiques : surpeuplement, surexploitation des terres et utilisation de techniques mettant en danger la pureté de l'air. Il faut donc envisager d'autres solutions. Le développement durable reste au centre des préoccupations et les Etats ont le devoir de réagir en régulant l'utilisation de leurs diverses ressources naturelles pour en garantir une gestion cohérente. Pour assurer aux prochaines générations la même qualité de vie qu'aux générations actuelles, les Etats doivent envisager de nouveaux programmes de recherche-développement, qui permettent d'accroître la production sans endommager l'environnement. En outre, les parlementaires ont le devoir de travailler avec leur gouvernement en ce qui concerne la croissance démographique, et de s'intéresser à la planification familiale et à la contraception qui doivent faire partie des prestations de santé génésique.

M. R. BAYDAVLETOV (Fédération de Russie) dit que la coopération internationale est essentielle pour parvenir à un développement durable, ajoutant que son pays est prêt à travailler avec une large gamme de partenaires dans ce domaine, notamment avec l'UIP. La Fédération de Russie n'a de cesse de promouvoir le développement. Elle a ainsi versé 800 millions de dollars E.-U. à des pays en développement en 2010. Elle accorde un traitement spécial aux pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI) auxquels elle a déjà octroyé des prêts avantageux à hauteur de 4,5 milliards de dollars E.-U. La Fédération de Russie est déterminée à poursuivre son action dans ce domaine et entend continuer à aider les pays en développement, en particulier en Afrique. Elle attache une grande importance à la sécurité alimentaire mondiale, qui contribuerait à la réalisation de l'Objectif 1c) des OMD, à savoir de réduire de moitié la proportion de victimes de la faim, convenant qu'il est inacceptable que plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim. M. Baydavletov souligne l'importance de la coopération internationale dans le cadre d'instruments internationaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Enfin, il rappelle qu'il est dans l'intérêt de tous les pays représentés à l'UIP d'éradiquer la pauvreté, en ce sens que cela permettrait de créer les conditions économiques et sociales nécessaires à l'établissement de démocraties véritables et justes.

Mme MA LI (Chine) dit que la Chine est un pays en développement qui compte plus de 3 milliards d'habitants. Afin de pouvoir donner aux enfants des générations futures une chance de survivre et des moyens de le faire correctement, elle travaille sans répit à créer une société écologique et performante sur le plan énergétique. En 2009, la Chine a notamment fermé un certain nombre de centrales thermiques et de sites de production sidérurgiques obsolètes, supprimé des systèmes de climatisation et commencé à utiliser des ampoules à basse consommation. Elle a pris des mesures pour réduire la consommation d'énergie rapportée au PIB qui a diminué de 14 pour cent ces quatre dernières années, tandis que les émissions de dioxyde de carbone ont diminué de 13,3 pour cent. La Chine s'est aussi dotée d'une législation sur certaines questions telles que les énergies renouvelables, les économies d'énergie et la pollution de l'eau, de manière à limiter les changements climatiques et à favoriser un développement durable. Elle a en outre adopté toute une série de mesures sur la production agricole et les zones rurales et elle a la conviction que, si la communauté internationale continue à agir selon le principe de la responsabilité collective mais différenciée, dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, il est encore possible d'assurer un avenir à nos enfants.

M. V. BAYKOV (Biélorus) dit que le problème de la gestion rationnelle des ressources concerne tout le monde et que tous les pays doivent s'en soucier. Le Biélorus s'est engagé à

élaborer une stratégie de réduction des gaz à effet de serre à long terme et attend avec intérêt que tous les pays mettent en œuvre les mesures convenues pour réduire les émissions anthropogènes. Le Bélarus a déposé une proposition d'amendement du Protocole de Kyoto qui, si elle était approuvée, aiderait à réduire le délai entre les première et deuxième périodes d'engagement. Il appelle en outre de ses vœux des mesures de protection des forêts et des marais, et en particulier des tourbières, pour atténuer les effets des changements climatiques. Le Bélarus remercie toutes les parties qui ont déjà ratifié cet amendement et appelle les autres à en faire autant pour lui permettre, alors qu'il n'est pas encore en mesure de prendre part à tous les volets du Protocole, de contribuer encore davantage à la lutte contre les changements climatiques.

M. Y. THOMA (Chypre) dit que l'une des grandes difficultés en ce qui concerne le développement durable est de transposer les objectifs théoriques et autres recommandations en mesures pratiques. Il faut prendre des mesures de suivi pour garantir la bonne mise en œuvre des engagements et objectifs convenus aux échelons local, régional, national et international et agir dès à présent pour garantir le développement durable. Chypre, qui a la plus forte proportion de capteurs solaires par habitant au monde, utilise l'énergie solaire pour le chauffage depuis de nombreuses années. Elle a récemment lancé des programmes visant à promouvoir la production d'électricité grâce à l'énergie solaire et, selon les estimations, une part importante de l'électricité produite à Chypre devrait à l'avenir provenir de cette source d'énergie. Toutefois, étant donné la rareté de l'eau et des forêts sur l'île, il convient de s'intéresser davantage au développement de la production agricole. A cet égard, les parlementaires ont un rôle important à jouer, en particulier en sensibilisant les gens au rôle essentiel du secteur agricole pour la viabilité de l'environnement dans la mesure où la population continue à croître. Ils se doivent aussi d'encourager les politiques rurales et de veiller à ce que le dialogue sur les différents choix de production agricole reste prioritaire dans les agendas nationaux et internationaux. Il est plus indispensable que jamais de prendre des décisions politiques globales et cohérentes pour encourager tous les agriculteurs à épouser l'idée du développement durable.

M. P. TANBANJONG (Thaïlande) dit que les parlementaires ont un rôle très important à jouer dans le développement durable. L'un des problèmes majeurs est le vieillissement de la population. Grâce aux progrès des politiques de santé publique et des traitements médicaux, le nombre de personnes de 60 ans et plus devrait passer d'environ 11 pour cent de la population aujourd'hui, à 15 pour cent en 2017, ce qui a amené la Thaïlande à se doter de commissions nationales pour mettre en œuvre le plan d'action national en faveur des personnes âgées. Ce problème est accentué par la mondialisation qui, bien qu'apportant la prospérité aux pays, engendre aussi des difficultés, notamment en ce sens que les autorités nationales se voient obligées d'assumer les dépenses de santé publique des travailleurs migrants.

La Thaïlande doit trouver des moyens d'assurer un développement durable grâce à une économie verte. L'objectif du dixième plan national de développement économique et social consistait à établir une "société verte et heureuse", fondée sur une économie autosuffisante et un développement axé sur les citoyens. Le onzième plan de développement économique et social met l'accent sur l'importance d'un développement à faible production de CO₂.

M. C. JARPA (Chili) dit que la surexploitation des ressources naturelles en Amérique latine a entraîné des déplacements considérables de population des zones rurales vers les zones urbaines. De plus, les agriculteurs latino-américains sont confrontés à la concurrence déloyale des pays développés générée par les subventions. Dans certains pays, l'agriculture empiète sur des écosystèmes fragiles, ce qui accroît les déséquilibres environnementaux et a un effet direct

sur le réchauffement de la planète. M. Jarpa souligne l'importance de la coopération entre pays développés et en développement, et met en avant la nécessité d'étendre les bonnes pratiques agricoles, de manière à éviter aux gens – souvent des femmes, des enfants, des personnes issues des groupes autochtones et des migrants – de travailler dans des conditions extrêmement précaires. Il faut adopter un nouveau modèle pour assurer une gestion convenable des ressources finies de la planète pour le bien de l'humanité tout entière. Faute de justice et d'équité, les progrès ne seront ni suffisants, ni durables. Aussi les organisations internationales ont-elles le devoir de veiller à ce que tous les pays assument une part du coût du développement durable proportionnelle à leurs responsabilités.

Mme R. DIAB (Palestine), rappelant les estimations inquiétantes quant à l'augmentation de la population mondiale d'ici à 2050 et la nécessité d'assurer l'autosuffisance en matière de production alimentaire, dit qu'il est important de s'attaquer aux changements climatiques. Bien que la Palestine soit un pays agricole à la population jeune, ses infrastructures agricoles ont été détruites et Israël s'est approprié une bonne partie de ses terres. La Palestine doit aussi faire face à un manque d'eau, certaines de ses ressources hydriques ayant été détournées pour irriguer les terres israéliennes tandis que d'autres sont polluées par des déchets solides qui engendrent des maladies chez les Palestiniens. Mme Diab appelle l'UIP à apporter son soutien à la Palestine afin qu'elle puisse recueillir le fruit de ses cultures, sans risquer que ses terres ne soient confisquées ou polluées, et œuvrer à un développement durable.

M. A. RAZZI (Italie) dit que tous les pays devraient avoir pour objectifs communs la lutte contre la pauvreté dans les pays dont ils sont partenaires, la réalisation des OMD ainsi que la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, des libertés fondamentales et l'état de droit. Il faut aussi s'efforcer de promouvoir le développement durable dans tous ses aspects, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). Il faut encourager ces pays à prendre part à l'économie mondiale et à l'élaboration des mesures internationales de protection de l'environnement et de promotion du développement durable, en particulier au vu des effets des changements climatiques et de l'appauvrissement de la biodiversité. Tous les parlements doivent respecter les engagements de coopération en matière de développement pris dans le cadre de l'ONU et des autres organisations internationales. Il faut faire en sorte de protéger les écosystèmes naturels des effets néfastes de l'activité humaine et faire prendre conscience aux citoyens de l'importance d'adopter des comportements respectueux de l'environnement.

Le MODERATEUR appelle l'attention sur l'équilibre à trouver entre ressources et population, et demande s'il vaut mieux adapter les ressources à la démographie ou chercher à limiter la population à un niveau que les ressources de la planète permettent de satisfaire.

M. A. CHERRAR (Algérie), *co-rapporteur*, dit que l'on se demande depuis le Moyen Age quelle population la planète est à même de nourrir. Malheureusement, le co-rapporteur n'a pas de réponse, mais fait remarquer que celle-ci dépend du comportement de chacun. Il est un autre point fondamental qui est de savoir comment on utilise les terres. A ce sujet, le co-rapporteur appelle l'attention sur les techniques employées dans l'agriculture. Pour lui, les Etats doivent légiférer notamment sur la fabrication et l'utilisation des pesticides qui, sur le long terme, risquent de rendre les terres stériles. Passant à la répartition des bienfaits du développement, le co-rapporteur dit que les subventions ont permis aux pays développés d'accroître leur production agricole, ce qui a entraîné une baisse des prix sur les marchés internationaux, permettant ainsi aux pays non autosuffisants d'acquérir des produits agricoles à bon marché. Cependant, les choses ont changé et le prix de certains produits ayant augmenté, il serait désormais plus avantageux pour les pays en développement de les produire

eux-mêmes. Le monde n'est plus ce qu'il était. Les pays ont un présent et un avenir communs, et les incidents qui touchent un pays peuvent désormais se répercuter sur tous les autres. Tous les pays ont donc le devoir de trouver des solutions, en particulier pour les pays les moins avancés. La solidarité internationale permettrait en effet de garantir une répartition plus équitable du développement.

M. U. HOFFMANN, *Chargé des affaires économiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), intervenant*, dit que la question qu'a posée le Modérateur est extrêmement complexe. D'aucuns considèrent qu'une utilisation plus rationnelle des ressources permettrait de faire face à l'augmentation de la population. Néanmoins, il est important de penser qu'une population plus importante a besoin de plus de ressources, qu'elle produit des effets sur l'environnement et qu'il est difficile d'assurer la sécurité alimentaire à une population croissante, en particulier dans les pays les moins avancés. Sur un autre plan, pour atténuer les effets des changements climatiques, il faudra réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 pour cent dans les pays en développement et de 80 pour cent dans les pays développés, ce qui, en termes absolus, exige une amélioration de la rentabilisation des ressources de 5 à 10 fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Néanmoins, si la croissance du PIB n'était que de 2 pour cent, il faudrait un coefficient multiplicateur de 30, ce qui n'est pas très réaliste. Il faut veiller en particulier à employer de nouvelles technologies pour s'acheminer vers une production agricole régénérative, améliorer la fertilité des sols et les retombées sociales au plan local. Enfin, relevant qu'un régime alimentaire qui repose davantage sur la viande que sur les céréales produit 4 à 6 fois plus de carbone qu'une alimentation végétarienne, le représentant de la CNUCED dit qu'il faut aussi étudier soigneusement la possibilité de modifier les modèles de consommation.

M. A. MALIK (Pakistan) pense que la seule solution aux multiples crises que le monde a traversées dernièrement est le développement durable pour tous. Les parlementaires ont le devoir de définir et de promouvoir une politique de développement durable pour préserver l'environnement pour les générations futures. La population continuant à augmenter, il faut d'abord protéger les ressources naturelles et en faire une utilisation optimale. Il faut donc moderniser les techniques et, à ce titre, il est particulièrement utile de mettre en commun les connaissances et les expériences à l'échelon mondial. La fragilité des écosystèmes de différentes régions du monde et les effets des changements climatiques sont la preuve de la gravité de la situation, il n'y a qu'à voir les récentes inondations au Pakistan. En outre, un certain nombre de pays, dont le Pakistan, risquent de venir à manquer de denrées de base. Aussi M. Malik appelle-t-il de ses vœux des pratiques agricoles durables, le développement des infrastructures, l'accès à des produits offrant un meilleur rapport qualité-prix et des débouchés commerciaux plus valables. Pour conclure, il rappelle que le développement durable pour les citoyens du monde entier n'est possible qu'au moyen d'une action conjointe de toutes les parties prenantes.

M. L. AKOUN (Côte d'Ivoire) appelle l'attention sur la pratique très répandue du déboisement, qui n'est pas le fait des communautés locales, mais d'entreprises puissantes, et sur le gaspillage des ressources existantes, puis observe que les agriculteurs des pays en développement ne parviennent pas à vendre ce qu'ils produisent à un prix équitable. Par ailleurs, il conviendrait que les rapporteurs se penchent sur la question des aliments génétiquement modifiés, qui suscitent eux aussi des préoccupations.

M. A. CHERRAR (Algérie), *co-rapporteur*, fait remarquer que les cultures traditionnelles ne sont pas les plus dommageables pour les forêts, l'homme ayant un respect inné pour la nature. Ce qui détruit les forêts et nuit à la biodiversité, ce sont la culture du soja, les monocultures, les

cultures à visée énergétique (biocarburants) et l'industrie du bois. Tous les parlements devraient réglementer l'utilisation des forêts de façon que les entreprises qui utilisent les ressources forestières soient obligées d'en assurer la régénération et de replanter des arbres. Par ailleurs, les prix ayant augmenté sur les marchés agricoles mondiaux, les pays africains qui avaient été contraints de se tourner vers les monocultures vont revenir à une plus grande variété de cultures alimentaires. Répondant à la demande du délégué ivoirien, le co-rapporteur indique que la question des aliments génétiquement modifiés sera bien évidemment débattue par l'UIP. Le patrimoine génétique de l'humanité ne doit pas être la propriété d'un Etat ou d'une société et il faut des lois pour protéger la diversité génétique des variétés traditionnelles. Bien qu'on ne sache pas vraiment ce que donneront les modifications génétiques dans le futur, il est clair qu'elles appauvriront la biodiversité.

M. K. KITAGAMI (Japon) dit qu'il y a une demande mondiale croissante d'énergie et de minéraux et que tous les pays cherchent à s'assurer un accès stable aux ressources naturelles. Cependant, il faut avoir conscience que l'équilibre mondial de l'offre et de la demande pourrait être considérablement remis en cause et la sécurité régionale menacée si certains prenaient des mesures brutales pour assurer cette continuité dans l'approvisionnement des ressources. Certaines ressources, comme les terres rares, sont concentrées dans quelques pays seulement et l'équilibre entre l'offre et la demande pourrait être fragilisé si ces pays mettaient des restrictions à leur exportation. Le délégué appelle la communauté internationale à dénoncer ce genre de comportements. En outre, il faut surveiller de très près l'exploitation des ressources provenant des fonds marins, en particulier dans les zones s'étendant dans les eaux territoriales de plusieurs pays, de manière à ne pas ébranler la stabilité régionale. La frontière maritime entre le Japon et la Chine en mer de Chine orientale n'a pas encore été établie, mais la Chine a commencé à pratiquer des forages de gaz à l'ouest de la ligne médiane entre les deux pays. Le Gouvernement et le peuple japonais craignent énormément que les forages chinois n'absorbent le gaz naturel se trouvant du côté japonais du plancher sous-marin, même si la zone directement concernée se trouve du côté chinois. M. Kitagami rappelle que, en juin 2008, le Japon et la Chine sont convenus d'un développement conjoint dans certaines zones de la mer de Chine orientale et que la mise en œuvre de ces accords a déjà été négociée. Le Gouvernement japonais souhaite régler la question de manière pacifique et il souligne que, lorsque la concurrence pour l'approvisionnement des ressources s'intensifie ou que ces ressources font l'objet de démarches offensives, il ne faut pas que les pays alimentent l'instabilité régionale en préférant des mesures unilatérales au dialogue.

M. F. ROEMAWI (Indonésie) dit que les effets des changements climatiques, la pression croissante sur les ressources naturelles, la détérioration de l'environnement et la rapide croissance démographique exigent une approche plus intégrée du développement durable. A cet égard, la Chambre des Représentants de l'Indonésie a adopté une loi sur le développement à long terme qui a pour objet de maintenir le développement durable au cœur du processus de développement et qui englobe la gestion des ressources naturelles, la production agricole et l'évolution démographique. Les mesures touchant le secteur agricole doivent être motivées par le désir de créer des conditions propices à une agriculture durable et au développement rural. Les stratégies agricoles de l'Indonésie reposent sur cinq principes, à savoir développer une infrastructure agricole (irrigation rurale, exploitations et routes); donner aux organisations agricoles les moyens d'être autonomes; améliorer l'accès à l'information et aux techniques agroindustrielles; améliorer l'accès des agriculteurs aux aides financières et aux capitaux en zone rurale; et améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés en général. La Chambre des Représentants a adopté un certain nombre d'instruments pour promouvoir l'autosuffisance alimentaire, notamment une loi sur les cultures alimentaires durables qui englobe l'aide alimentaire, la nutrition, le renforcement de la production des petits exploitants, ainsi que des

politiques fiscale et commerciale. Pour ce qui est de l'évolution de la démographie, M. Roemawi dit qu'on ne peut faire abstraction de la dimension humaine lorsqu'on élabore des politiques touchant au développement durable. La Chambre des Représentants a ainsi adopté une loi sur la croissance démographique et l'émancipation des familles, ce qui montre le rôle stratégique des autorités sur les questions démographiques et l'autonomie des familles indonésiennes. Les autorités indonésiennes relancent aussi les services de santé intégrés les plus efficaces pour atteindre les femmes et les familles démunies des zones rurales. Enfin, le Parlement a un rôle fondamental à jouer pour assurer un développement durable grâce à la maîtrise des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution de la démographie. L'Indonésie appelle donc à une plus grande coopération entre parlements pour faire disparaître les obstacles aux flux commerciaux de produits agricoles entre les pays en développement et leurs partenaires développés, et souhaite qu'on offre un avenir meilleur à la prochaine génération.

Le délégué de la NAMIBIE aimerait savoir comment éviter le conflit entre cultures à vocation énergétique (biocarburants) et production alimentaire.

L'utilisation durable des ressources naturelles est un préalable à une production durable de revenus et à la création de richesses. Le projet namibien Vision 2030 vise à assurer le développement des ressources naturelles de la Namibie et leur utilisation durable pour le bien-être social, écologique et économique du pays. La Namibie est l'un des pays les plus arides d'Afrique sub-saharienne et il se heurte donc à des difficultés particulières sur le plan agricole. Toutefois, ce secteur est essentiel pour garantir la sécurité alimentaire de la majorité de la population et les autorités prennent des mesures pour favoriser la sécurité alimentaire et l'autosuffisance, notamment à travers des modèles verts et la gestion des ressources naturelles. Les parlementaires devraient se pencher sur l'importance de l'agriculture pour la vie des gens. Par ailleurs, il est crucial pour un pays aussi aride que la Namibie d'assurer une gestion durable des terres. Les changements climatiques, qui risquent d'ajouter encore à la vulnérabilité écologique et économique de la Namibie, présentent un problème à long terme pour la préservation de l'environnement national, qui a obligé les autorités à envisager une politique nationale sur le sujet. Le ministère compétent envoie régulièrement des informations à la commission des changements climatiques afin que les parlementaires soient pleinement au courant des mesures prises par l'Exécutif. Les parlements doivent jouer un rôle actif en procédant régulièrement à un travail de contrôle des mesures de développement durable. Toutefois, il faut aussi que la communauté internationale travaille de concert pour pouvoir financer la production agricole.

M. U. HOFFMANN, *Chargé des affaires économiques, Conférence des Nations Unies sur la coopération et le développement (CNUCED), intervenant*, dit que, pour remplacer 10 pour cent de l'essence et du gasoil traditionnellement utilisés par des biocarburants, il faudrait occuper 30 pour cent de la surface arable totale. En la matière, la situation varie selon les régions et selon les pays. Certains pays, comme le Brésil, produisent en grandes quantités certaines cultures, telles que la canne à sucre, qui se prêtent à la production de biocarburant. Toutefois, on aurait tort de vouloir reproduire le modèle brésilien partout. Les pays doivent d'abord se soucier d'avoir une production agricole durable et non de couvrir les besoins du secteur des transports. La production de biocarburants doit être ciblée localement et viser, par exemple, à fournir le carburant nécessaire à la mécanisation locale. De même, le choix de recourir ou non à ces cultures dépendra d'un certain nombre de facteurs : conditions climatiques, viabilité du modèle agricole en général, etc.

M. C. FROLICK (Afrique du Sud) évoque le besoin de veiller à ce qu'il y ait des crédits suffisants pour la production agricole et fait remarquer, à cet égard, que les parlementaires ont

pour mission d'approuver le budget national et sont les premiers à pouvoir s'exprimer sur l'affectation des ressources. Si le développement durable est si important, les parlementaires devraient s'engager dans un processus budgétaire propre à soutenir financièrement les agriculteurs et à financer les infrastructures. Les parlementaires peuvent aussi défendre des augmentations du financement par l'Etat d'études régionales, nationales et internationales sur l'adaptation aux changements climatiques tenant compte des aspects environnementaux et socio-économiques de l'agriculture et identifiant les lacunes des systèmes agricoles actuels. Les parlementaires pourraient aussi encourager les gouvernements à engager beaucoup plus de moyens financiers pour soutenir les petits exploitants et mettre en œuvre des programmes généraux de développement durable comprenant des projets sur la propriété foncière dans les zones rurales, les énergies renouvelables et la gestion des ressources naturelles. Ils pourraient aussi peser sur les politiques gouvernementales pour assurer un meilleur accès aux capitaux et aux marchés aux producteurs de denrées alimentaires. M. Frolick ajoute que, dans son pays, des réformes agraires sont encore nécessaires pour créer de nouveaux débouchés dans les zones rurales. Enfin, il souligne l'importance d'intégrer les questions de genre dans le programme de développement et de se doter de programmes pour améliorer la représentation des femmes dans le secteur agricole.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) souligne l'importance de la paix et de la sécurité pour le développement durable. Les Etats prennent un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité alimentaire compte tenu de la diminution des réserves alimentaires mondiales et des terres arables. On peut citer notamment les investissements agricoles à l'étranger. Notant que la politique énergétique de son pays repose sur la stabilité des marchés internationaux, le délégué dit que l'Arabie saoudite a entrepris des recherches scientifiques dans des domaines tels que l'énergie, les ressources naturelles et les ressources hydriques et pense qu'il est possible de réduire le coût de l'énergie. A propos du projet de rapport, le paragraphe 59, dans lequel sont énoncées les mesures que les parlements nationaux et les parlementaires sont appelés à prendre, semble encourager les subventions. Il faut se montrer prudent à ce sujet étant donné les problèmes que les subventions agricoles peuvent présenter pour certains pays ainsi que le débat qui a lieu à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le sujet. S'agissant des remarques du délégué du Japon à propos de la taxation des ressources naturelles, l'orateur dit que son pays a investi des fonds considérables dans la gestion de ses ressources naturelles, mais ne peut empêcher d'autres pays de les taxer.

M. A. CHERRAR (Algérie), *co-rapporteur*, fait remarquer que le rapport ne défend pas le recours aux subventions, mais met simplement en avant qu'il importe de faciliter l'accès des petits exploitants à des crédits à taux favorables, pour qu'ils puissent cultiver les terres et éviter ainsi l'exode rural.

Mme V. MUCHENJE (Zimbabwe) insiste sur l'importance d'une approche intégrée pour promouvoir le développement. En tant que représentants du peuple, les parlementaires devraient appeler le gouvernement à instaurer des sanctions plus lourdes pour dissuader les collectivités de prendre part à des activités endommageant les ressources naturelles, comme l'abattage effréné à des fins de production d'énergie et l'incendie des forêts. Au Zimbabwe, des programmes ont été mis en place pour encourager les collectivités à prendre soin de leurs ressources naturelles. Les parlementaires envisagent aussi d'établir un bureau des minerais pour assurer une approche coordonnée de l'exploitation des minerais pour le bien de la nation. Par ailleurs, le Zimbabwe essaye aussi de créer un environnement propice à l'investissement étranger, qui contribuerait à améliorer l'infrastructure et à créer des emplois. Au Zimbabwe, comme dans la plupart des pays d'Afrique, il est particulièrement difficile de

disposer de moyens suffisants et d'avoir une infrastructure fiable à l'appui de la production agricole. Le Zimbabwe s'est lancé dans un programme de réforme agraire pour corriger la répartition des terres et en faire profiter tous les citoyens, en particulier dans les communautés rurales qui bénéficient aussi d'intrants agricoles subventionnés, pour favoriser la production. Les parlementaires plaident en outre pour qu'au moins 10 pour cent du budget national soient affectés au secteur agricole, ce que l'oratrice espère voir se concrétiser prochainement.

M. R.A. CHIK (Malaisie), se reportant au paragraphe 19 du projet de rapport, qui dit que l'expansion des terres cultivées a engendré des déboisements massifs, demande des éclaircissements quant au lien entre changements climatiques et déforestation. Par ailleurs, il est dit au paragraphe 33 que, en Malaisie, 87 pour cent de la déforestation est liée à la production d'huile de palme. Pourtant, le délégué fait remarquer qu'il est désormais totalement illégal de brûler les forêts en Malaisie. De surcroît, la production d'huile de palme est surtout destinée à la fabrication de produits comestibles et 5 pour cent seulement sont destinés à la fabrication de biocarburants. M. Chik dit que, en Malaisie, 62 pour cent des terres sont couvertes de forêts. Ce chiffre monte à 70 pour cent si l'on inclut les plantations de palmiers destinés à la production d'huile de palme, qui contribuent à la photosynthèse. Le délégué rappelle l'importance des nouvelles technologies pour la production alimentaire et indique que, grâce à ces technologies, le délai de production de l'huile de palme est passé d'environ cinq ans à trente mois. Enfin, il faut se pencher sur le gaspillage de nourriture dans les zones urbaines et les pays développés.

Mme A. SALAH (Tunisie) dit que les générations futures feront les frais des pratiques actuelles et note que la pression exercée sur les terres agricoles pèse aussi sur les ressources hydriques et autres. Les politiques mises en œuvre entraînent une dislocation des communautés locales. Si la Tunisie est en retard sur la réalisation des OMD, elle travaille à l'équité entre les différents secteurs de la société et les différentes régions du pays. A cette fin, elle a pris un certain nombre de mesures qui ont permis d'avoir un taux de croissance de 3 pour cent, de ramener le taux de mortalité infantile à 18,4 pour mille et l'égalité entre les sexes commence à se faire plus visible. En outre, la Tunisie est pleinement consciente qu'il faut maintenir le lien entre le développement durable et l'utilisation des ressources et s'intéresse actuellement aux énergies renouvelables et à la protection de l'environnement. Elle cherche par ailleurs à mettre à profit les expériences d'autres pays, avec l'idée d'établir des politiques à long terme et non plus une vision à courte échéance. Pour conclure, Mme Salah met en exergue l'effet des migrations rurales sur le développement urbain et sur le prix des denrées alimentaires.

Mme R. DASHTI (Koweït) dit que les crises énergétiques et alimentaires ont lourdement hypothéqué la sécurité mondiale. En outre, les pénuries d'eau et de nourriture continuent à peser sur les politiques de différents pays et sont parmi les principales causes de migrations de réfugiés de pays en développement vers les pays développés. Il est regrettable que, malgré les intentions nobles exprimées lors des sommets internationaux et alors que les fonds nécessaires sont disponibles, les pays en développement continuent à connaître de graves problèmes. Le Koweït a décidé de créer son propre fonds pour soutenir le secteur agricole dans les pays en développement. Les pays développés ne peuvent se permettre de se désolidariser des pays en développement et l'oratrice les appelle donc à tenir leurs engagements, en particulier en réservant 0,7 pour cent de leur PNB à l'aide publique au développement.

M. E. RUBIO (Mexique) relève que de nombreux Mexicains ont dû s'exiler faute de pouvoir vivre de la terre, ajoutant que nombre de pays ont du mal à être autosuffisants en matière alimentaire. Or, ce problème est accru par le choix que font certains pays d'importer

des produits agricoles au lieu de les produire pour à peine plus cher, se privant par voie de conséquence de terres et de main-d'œuvre. S'il est vrai qu'il faut envisager des mesures "vertes", les mesures qui permettront de parvenir à l'autosuffisance alimentaire n'en demeurent pas moins capitales. Si tous les pays font en sorte d'atteindre cet objectif en s'appuyant sur leurs avantages comparatifs, il est probable que la planète sera plus à même de nourrir une population future de 9 milliards de personnes.

Notant qu'un feuillu met vingt ans à pousser, le délégué estime que le reboisement pose lui aussi un problème grave. On continuera à abattre des arbres, mais il est peu probable que l'on replantera si ce n'est pas rentable du point de vue économique.

M. F. OWONO NGUEMA (Gabon) espère que le fait d'avoir pris conscience que la planète courait un grave danger contribuera à davantage de solidarité entre les peuples. La terre a actuellement deux grands poumons verts : l'Amazonie et le Bassin du Congo, dont le Gabon fait partie. Le Gabon, qui partage les craintes exprimées dans le projet de rapport, a créé des parcs nationaux sur un tiers de son territoire afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de préserver les écosystèmes et la biodiversité. L'orateur aimerait savoir comment on pourrait encourager d'autres pays à se servir de leur patrimoine foncier pour atténuer les effets des changements climatiques.

M. E.A. KAYEMBE (Malawi), évoquant lui aussi l'augmentation prévisible de la population mondiale à l'horizon 2050, dit qu'il faut veiller scrupuleusement à répondre aux besoins de la population avec les ressources finies de la planète. Le Parlement du Malawi a soutenu les initiatives du Gouvernement consistant à subventionner les petits exploitants. Par ailleurs, le Malawi a démontré qu'il était possible de nourrir une population en expansion grâce aux techniques agricoles modernes. S'il a réussi à atténuer certains problèmes liés à l'érosion des sols et à leur dégradation, la déforestation et donc la reforestation continuent à poser problème, en particulier dans les zones rurales, faute d'autres sources d'énergie. M. Kayembe appelle les parlementaires à élaborer des lois en priorité sur l'électrification des zones rurales et à investir largement dans le secteur énergétique pour ne pas dépendre massivement des ressources forestières. Il faudrait que les rapporteurs prennent une position politique globale sur les questions démographiques, qui ne relèvent pas uniquement de la communauté internationale, mais aussi des mesures des gouvernements.

Mme C. ELIAS (Angola) dit que la terre est une ressource rare dans le monde entier, et plus particulièrement en Afrique, et que l'accès à la terre est capital pour combattre la pauvreté. Dans nombre de régions, les terres les plus productives se trouvent à la lisière des forêts tropicales et de la savane, et l'agriculture y est pratiquée à leur détriment, avec des conséquences néfastes sur les plans sociopolitique, environnemental et écologique. La concentration de la population dans les grandes villes et les grands centres de développement est source de préoccupation dans nombre de pays pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne, et des mesures stratégiques ont été mises en place dans nombre de pays pauvres, pour ralentir la croissance démographique. Celle-ci a déjà diminué légèrement dans certains pays, grâce au renforcement de l'accès à l'éducation et à la planification familiale. Par ailleurs, certains pays recourent à des stratégies visant à réduire le rôle central de l'Etat au profit d'une économie de marché, ce qui suppose une réforme du secteur agricole. Il faut prendre des mesures économiques, budgétaires et administratives dans le cadre d'une gouvernance démocratique, de manière à induire un changement moins axé sur les intérêts particuliers. De plus, il faut mettre en place de nouvelles techniques de production dès que possible. Enfin, les programmes d'assistance technique pourraient contribuer à renforcer l'infrastructure et avoir un effet non négligeable sur le secteur de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles.

Mme S.B. KABORI (Bangladesh) dit que, dans son pays, le développement de l'agriculture continue à occuper la première place dans les politiques de développement. Le Parlement du Bangladesh travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement à la protection des intérêts des agriculteurs et fait en sorte qu'ils aient accès en temps voulu et à un prix abordable aux intrants agricoles, en particulier aux engrais, à l'irrigation et aux semences. Des prêts agricoles et services bancaires sur mesure ont également été mis en place. En outre, des mesures ont été prises pour améliorer l'investissement dans la recherche agricole et encourager des démarches appropriées pour atténuer les effets des changements climatiques et laisser davantage d'espace à la forêt naturelle. Par ailleurs, le Parlement conseille le Gouvernement et l'aide, par le biais de sa fonction de contrôle, à rendre des comptes sur la protection et l'utilisation des ressources nationales. L'une des premières ressources du Bangladesh est sa démographie. La déléguée se félicite à ce sujet des priorités de développement établies par le Gouvernement en faveur de la jeunesse. Les migrations continueront à être une réalité dans un monde de plus en plus interdépendant. Aussi est-il dans l'intérêt collectif de veiller à ce qu'elles soient correctement gérées et les droits des migrants protégés. Certains pays ont de plus en plus tendance à penser que les migrations sont un choix éclairé pour le bien-être personnel. Mme Kabori concède que les flux migratoires pourraient tout de même être réduits en investissant dans des mesures de développement local.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) dit que son pays fournit une importante aide financière pour promouvoir le développement durable, la production agricole et la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement. Les Emirats arabes unis font aussi en sorte d'atténuer les effets des changements climatiques. Ils ont été les premiers à bâtir une ville neutre en matière d'émissions de carbone et ils encouragent la recherche internationale pour édifier un monde plus propre et économiser l'énergie. Les parlements doivent assurer le développement durable, notamment en encourageant les gouvernements à ratifier les conventions nationales et internationales pertinentes et en révisant la législation nationale. Il faut aussi encourager les parlementaires à élaborer des lois pour préserver les ressources naturelles et associer les femmes aux efforts de développement durable. Il faut faire en sorte de mieux utiliser les ressources naturelles, en particulier l'eau, et tenir compte des effets de la consommation d'énergie sur la planète; tenir compte des effets des catastrophes naturelles, en particulier des inondations, sur l'agriculture et revoir les infrastructures dans les zones rurales; supprimer les obstacles et prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir l'agriculture. Enfin, les ressources humaines sont un élément essentiel du développement durable et à cet égard, l'orateur appelle à la coopération de tous les peuples.

M. J. HORVÁTH (Hongrie) a beaucoup appris de ces échanges de vues. La question cruciale du développement durable englobe toute une gamme de sujets, parmi lesquels l'agriculture, la santé, l'éducation, la croissance et l'emploi. Il estime que les parlementaires doivent veiller à ce que leurs débats donnent lieu à de réelles mesures législatives et il propose dorénavant d'inscrire la question de la diplomatie interparlementaire à l'ordre du jour de l'UIP, sur des sujets ciblés.

M. K. AKHAMOUNTRY (République populaire démocratique lao) pense qu'il importe de gérer correctement les ressources pour garantir un développement durable, ce qui est un défi pour tous les pays. S'agissant de la dégradation des sols, il rappelle que, dans plusieurs pays, il y a encore des mines dans le sol, des engins explosifs susceptibles d'éclater à tout moment. Son pays est le plus touché des 12 pays les moins avancés concernés par ces munitions. Il est heureux de pouvoir dire que la communauté internationale a conscience de la situation et que la Convention sur les armes à sous-munitions, déjà signée par une centaine de pays, est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010. Notant que la première rencontre des Etats parties se tiendra dans

son pays en novembre, il espère que ces pays travailleront ensemble sur la question des armes à sous-munitions, de façon qu'elles n'hypothèquent pas le développement durable de la planète.

M. H. TAJAM (Uruguay) renvoie au paragraphe 25 du projet de rapport et convient que la promotion de la petite agriculture permettrait de réduire la pauvreté et d'accroître la production alimentaire. La deuxième partie du document, qui porte sur le rôle des parlementaires dans le développement durable, en revanche, met trop l'accent sur le rôle du système financier. Si l'Uruguay reconnaît l'importance des mesures prises pour faciliter l'accès des petits agriculteurs à des prêts à taux préférentiels, pour M. Tajam, la politique foncière est également importante et doit être prise en compte. En la matière, les autorités doivent, à travers la législation, distribuer les terres de manière à favoriser les exploitations familiales et à protéger les frontières. En tout état de cause, les gouvernements doivent se montrer volontaristes et légiférer pour que les terres disponibles soient utilisées au mieux. Il est impératif de donner aux habitants des zones rurales les ressources dont ils ont besoin pour créer leurs propres richesses et que les pouvoirs publics mettent l'accent sur des politiques stratégiques.

M. A.S. AL-SHADADI (Yémen) estime que le développement économique et agricole est un sujet qui préoccupe tous les pays et tous les citoyens, en particulier dans les pays en développement. La communauté internationale doit travailler conjointement à la mise en œuvre de programmes visant à améliorer les conditions sociales et conditions de vie dans ces pays et à développer la population active. Le développement économique exige d'associer aux pratiques agricoles traditionnelles, les nouvelles techniques. Il faut fonder des partenariats avec la communauté internationale et parvenir à une utilisation intégrée des ressources, en particulier de l'eau, conformément à la législation en vigueur. Il faut prévenir la pollution des terres arables, dessaler l'eau de mer et prendre des mesures pour les régions arides. Il faut par ailleurs mettre au point des politiques intégrées pour les Etats côtiers et exiger de la communauté internationale qu'elle établisse des programmes régionaux de protection de la biodiversité locale. La communauté internationale doit aussi intensifier ses efforts pour améliorer les plans d'urbanisme et les réseaux régionaux.

Mme H. AL TARRIF (République arabe syrienne) dit que la question démographique est une question très importante pour les pays en développement, à laquelle il faut s'atteler. La population syrienne a connu une croissance lente au XIX^{ème} siècle mais, suite à une période de stabilité politique, à l'amélioration des conditions de vie et de santé, elle augmente désormais d'un million de personnes tous les deux ans et s'établit désormais à près de 23 millions de personnes. La forte croissance démographique se traduit entre autres par du chômage, une extension des zones urbaines et une augmentation de la pollution, qui a notamment entraîné l'extinction de certaines espèces et l'assèchement de certains cours d'eau. Les pénuries d'eau que connaît la Syrie sont accrues par l'occupation des hauteurs du Golan par Israël.

M. M. KOUCHAKZADEH (République islamique d'Iran) estime que la bonne gestion des ressources naturelles et des produits agricoles est un préalable au développement durable. La croissance démographique constitue, elle aussi, un problème qu'il faut régler de manière appropriée pour préserver les ressources de la planète. Il espère que la prochaine Assemblée de l'UIP verra inscrite à son ordre du jour la coopération entre les parlements en vue d'une utilisation commune et équilibrée des ressources naturelles.

M. A. MOLINA (Colombie) dit qu'une population croissante exige une production alimentaire plus importante et des innovations, des modes de production différents et plus

propres, y compris, peut-être, des aliments génétiquement modifiés. On n'utilisera plus la terre de la même manière parce que les besoins de logement se feront croissants et que l'on emploiera de nouvelles sources d'énergie. Si les biocarburants peuvent constituer une nouvelle source d'énergie, les cultures à vocation énergétique pourraient venir à faire concurrence aux cultures alimentaires. La Colombie a des cultures, mais elle n'en tire pas profit faute d'une stratégie de commercialisation bien définie. En outre, du fait des obstacles techniques et financiers imposés par les pays développés, il est difficile d'exporter ces produits. M. Molina fait remarquer que son pays s'est doté d'une législation dans ce domaine, mais que les garanties sociales font encore défaut et que la communauté internationale devrait fournir des ressources économiques pour compléter la production agricole dans des pays tels que la Colombie. Les efforts déployés pour promouvoir le développement durable et l'autosuffisance alimentaire permettront de produire davantage de nourriture, d'exporter les excédents et donc de générer des rentrées d'argent qui pourront servir à protéger les écosystèmes qui ne sont pas uniquement le patrimoine de la Colombie, mais du monde entier.

M. S. TSOGWANE (Botswana), qui relève qu'on ne gagnera pas la guerre contre la dégradation de l'environnement sans s'attaquer à la pauvreté dans les pays en développement, appelle les pays à rompre le lien entre pauvreté et dégradation de l'environnement. Il appelle en outre les pays en développement à faire en sorte d'intégrer les actions de lutte contre le VIH dans les plans nationaux et les processus budgétaires. Enfin, il exhorte les pays développés à continuer à suivre les principes énoncés dans le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Mme MA LI (Chine) réagit aux remarques du délégué du Japon et dit que, si elle comprend que la Chine dispose de ressources naturelles rares, leur extraction porterait atteinte à l'écosystème et que, à cet égard, son pays a adopté des mesures restrictives conformes aux règles de l'OMC. La question des ressources pétrolières et gazières de la mer de Chine orientale est, quant à elle, une question bilatérale et un débat sur le développement durable n'est pas le cadre approprié pour en parler. La Chine attache beaucoup d'importance à ses relations bilatérales avec le Japon et Mme Ma Li estime donc que cette question doit se régler par le dialogue et la concertation. En outre, la Chine est très attachée à l'accord concernant la mer de Chine orientale qu'elle a conclu avec le Japon en 2008 et, à ce titre, elle tient à faire remarquer que les exploitations pétrolières et gazières que son pays est en train de développer se trouvent du côté chinois, ce qui est tout à fait incontesté. La Chine a toute souveraineté et toute compétence sur le champ pétrolifère en question et ses activités sont tout à fait légales et légitimes.

M. K. PUTTERS (Pays-Bas), *co-rapporteur suppléant*, remercie les délégués de leurs contributions et convient que les parlementaires sont des agents du changement pour un développement durable. Il rendra compte à Mme Ferrier des observations formulées durant la réunion. Selon lui, le rapport devrait aussi mettre en exergue les dangers d'une utilisation excessive des sols et de la surproduction, ainsi que l'importance de l'égalité des sexes. Il estime qu'il faut une stratégie globale de réforme, axée sur trois éléments : identification des instruments réglementaires appropriés, élaboration d'instruments financiers appropriés et mise au point d'instruments de communication propres à faciliter le dialogue avec les communautés locales.

M. A. CHERRAR (Algérie), *co-rapporteur*, remercie tous les participants de leurs commentaires dont il sera tenu compte dans le rapport final qui sera présenté à Panama. Il est important que la communauté internationale demeure vigilante sans pour autant sombrer dans le pessimisme. L'humanité est menacée à divers égards, mais l'on dispose des moyens, des

technologies et des techniques pour y remédier. Si l'Afrique connaît actuellement une importante croissance démographique, c'est aussi un lieu de développement humain et il n'y a pas de raison qu'elle ne puisse pas parvenir à stabiliser son taux de natalité, à l'instar d'autres régions du monde. Il faut lutter contre la société du "jetable" et sensibiliser les citoyens au risque de conflits liés au caractère fini des ressources et en particulier de l'eau.

M. U. HOFFMANN, *Chargé des affaires économiques, Conférences des Nations Unies sur la coopération et le développement (CNUCED), intervenant*, estime lui aussi que la question de l'accès aux ressources et de leur disponibilité a tendance à devenir un problème stratégique qui pourrait menacer la sécurité internationale. Les conflits d'intérêts risquent de s'intensifier et il est important que les parlementaires envisagent la question dans un esprit de coopération.

La question de la sécurité alimentaire dans le contexte du développement agricole durable exige une attention considérable. Il faut revoir la stratégie consistant à se reposer exclusivement sur les marchés agricoles internationaux et considérer l'agriculture comme une question de survie de l'économie et une question de société. Les parlementaires ont un rôle à jouer à ce sujet, de même que dans les mesures visant à encourager les collectivités locales et les petits exploitants agricoles à produire suffisamment de denrées alimentaires et autres produits agricoles pour avoir une économie locale dynamique. Enfin, pour ce qui est de la justice en matière de développement, le Chargé des affaires économiques de la CNUCED dit que le souhait légitime d'un développement plus rapide exprimé par nombre de pays en développement pose problème sitôt que l'on s'intéresse aux ressources et à l'environnement. Ces pays ont certes besoin de rattraper les autres, mais il leur serait très difficile de le faire selon le modèle utilisé jusqu'à présent. L'intervenant appelle donc à faire preuve de créativité pour permettre aux pays concernés de rattraper les autres, suivant un système durable.

La réunion est close à 17 h.45.

